

L'actu Infor'Amay

Votre bulletin communal



6, 7 & 8 DÉCEMBRE



STANDS ARTISANAUX | CHORALES
CINÉFAMILLES | BAR À VINS | ÉCAILLER
CONCERTS | ANIMATIONS
PRÉSENCE DU PÈRE NÔL
EXPOSITION | SPECTACLE D'HUMOUR
NOËL AU THÉÂTRE

GRAND'PLACE
PLACE SAINTE-ODE
CENTRE CULTUREL
COLLÉGIALE
MAISON DE LA POÉSIE
MAISON DE LA LAÏCITÉ

EDITO

www.amay.be  Commune d'Amay  App mobile "Amay"

Chères Amaytoises, chers Amaytois,
En ce douzième mois de l'année, alors que les emplettes pour le passage à l'an suivant sont en pleine action, nous vous proposons une pause conviviale et festive au pied de notre célèbre Collégiale.

Prenez votre bâton de pèlerin... Venez à la rencontre des forces vives Amaytoises, les 6, 7 et 8 décembre 2019. La 5^e édition d'Amay en Fête sera encore plus étoffée. De véritables richesses humaines à découvrir. Une occasion unique de faire le plein d'énergie positive pour affronter la fin d'année.

Parmi les partenaires de cet événement, relevons la présence de plusieurs acteurs du pôle culturel (très dynamique sur notre commune. Une occasion unique de prendre goût à leur enthousiasme) : le Centre Culturel

(concerts, spectacle d'humour, ciné-club,...), la Maison de la Poésie (atelier sur le thème des cadeaux, expositions...), la Maison de la Laïcité (présence de nombreux artistes, ciné-club...), l'Académie Marcel Désiron (concert à la Collégiale) et la Chorale d'Amay (concert de Noël à la Collégiale).

Sans oublier l'Association des commerçants : un groupement qui montre un dynamisme sans cesse croissant. Au détour de vos besoins, n'hésitez pas, d'ailleurs, à vous rendre dans vos commerces de proximité.

Et au centre, illuminé de mille éclats, trônera le marché de Noël. Un chapelet d'exposants ravira la curiosité de chacun. Les enfants sont évidemment au centre des préoccupations. Prenez-le temps de lire le programme, il y a assurément une activité pour vos bambins.

D'années en années, le marché s'étend. Preuve qu'il séduit. Vous avez du temps? Venez vous y balader. Et si vous voulez être au courant des activités, téléchargez l'application mobile officielle de la Commune d'Amay. Elle est un véritable guide pratique de la Commune.

Et n'oubliez pas que le marché de Noël d'Amay vous donne la possibilité de faire vos achats et ainsi d'offrir à vos proches de jolis cadeaux, à déposer sous le sapin!

Cela me permet de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année... Osez dans vos assiettes déposer un des savoirs-faire Amaytois ! Merci...

■ **Corinne Borgnet**
Echevine du Commerce,
du Tourisme et des Festivités

N° 58
DÉCEMBRE 2019
www.amay.be

Cadeaux durables | 2 - 3
Collecte des sapins de Noël
Permanence Énergie
PIST'H
Refus de la misère

AMAY EN FÊTE

4 - 5 | News Enseignement | 6 - 7 - 8
Collecte PMC
Tribunes politiques
Concert élèves Académie
Agenda

CADEAUX DURABLES

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et, avec elles, l'idée de partager, d'offrir et de faire plaisir...

Et si l'on offrait des cadeaux durables et respectueux de l'environnement à nos enfants ?

- * élaborés à partir de matériaux simples et naturels (bois, coton, laine,...), ne contenant pas de matières nocives et toxiques, (verniss, solvants, teintures et colorants),
- * ne nécessitant pas de piles, l'énergie de l'enfant suffit à le faire fonctionner : vélo, rollers, jouets mécaniques,...
- * solides, lavables et réparables pour durer longtemps, être explorés, malmenés, partagés puis transmis pour les plus petits,
- * ne comportant pas d'emballage superflu ou surdimensionné.

N'oublions pas les cadeaux dématérialisés qui ne produisent pas ou très peu de déchets tels que des places de concert, de cinéma, des chèques-cadeaux à dépenser dans vos magasins amaytois préférés, ...

Les **chèques-commerçants** d'une valeur de 5 ou 20€, valables 6 mois, sont une belle idée pour les indécis. Une occasion de faire plaisir à vos proches sans se tromper ! Consultez la liste des commerces participants sur www.amay.be. Les chèques-commerçants sont en vente à l'Office du Tourisme d'Amay.

Une idée cadeau pour les fêtes de fin d'année?

Notre **planche-cadeau** se constitue d'un exemplaire de l'ouvrage « Un bonjour d'Amay », d'une planche gourmande parée de quatre bières spéciales 100% amaytoises et d'un chèque-commerce d'une valeur de 5€, valable 6 mois. **En vente au pris de 28€ à l'Office du Tourisme d'Amay, chaussée Roosevelt, 10 – 085/314 448.**

Pour vos repas de fêtes, quelques conseils pour réduire l'empreinte écologique de votre consommation et son coût :

- #1 Avant de partir faire vos emplettes, rédigez une liste de courses en fonction de ce qu'il reste dans vos armoires et dans votre frigo. Vous éviterez les achats superflus ;
- #2 Préférez les produits en vrac ou à la découpe, les produits locaux et les fruits et légumes de saison ;
- #3 Privilégiez les grands conditionnements. Ils sont proportionnellement moins chers et produisent moins de déchets que les produits emballés par petites portions.
- #4 Achetez dans les commerces de proximité (boucherie, boulangerie, maraîcher,...). Vous favorisez l'économie locale et consommez des produits locaux et de qualité.
- #5 Pensez réutilisation. En effet, les nappes en papier, la vaisselle jetable, ... sont à proscrire. Ils se retrouveront inévitablement dans votre poubelle. Dans le même esprit, n'oubliez pas vos sacs réutilisables ou une caisse pliable pour le transport de vos courses.

Nous vous souhaitons de belles fêtes !

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

En collaboration avec Intradel, l'Administration communale, par le biais du service Environnement, vous propose une collecte des sapins en porte-à-porte.

La collecte aura lieu le 8 janvier 2020.

Votre sapin devra être déposé devant votre habitation pour 6h. Toutes les garnitures devront être enlevées.

Nous vous rappelons que cette année encore, pour éviter les nombreux dépôts de déchets autres que verts, il est strictement interdit sous peine d'amende de déposer votre sapin sur le site voisin de la plaine de jeux (rue de l'Hôpital) pour le grand feu du carnaval.

Vous pouvez par ailleurs toujours apporter votre sapin au recyparc.

Le recyparc est situé rue du Parc Industriel. Il est ouvert : du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h. Fermeture les dimanches et lundis.

PERMANENCES ÉNERGIE

Fidèle à ses engagements, la commune continue ses efforts pour réduire ses consommations d'énergie, notamment grâce à l'action de sa conseillère en énergie. Sa mission vise également à aider les citoyens, elle consiste d'une part à guider les choix de la commune dans la gestion énergétique de son parc immobilier, et d'autre part, à informer et sensibiliser les amaytois qui désirent réaliser des économies d'énergie ou alléger leurs factures.

«J'ai entendu parler de primes à l'isolation, puis-je réaliser les travaux moi-même ?» ; «J'aimerais réduire mes consommations de chauffage, que puis-je faire ?» ; «A quoi sert un audit énergétique ? Combien ça coûte ?».

Voici quelques questions types auxquelles votre Conseillère énergie, Nathalie Dethy, vous aidera à répondre. Elle dispose également de brochures d'information très utiles.

Votre conseillère Energie vous reçoit sur rendez-vous au service de l'Environnement (rue de l'Industrie, 67).

Contactez Nathalie Dethy au 085/310 543 ou via e-mail : service.energie@amay.be

NEWS PIST'H

Les facilités de parking en cas d'invalidité ou de handicap



Pour aider les personnes dont la mobilité est réduite, du fait de leur état de santé ou d'un handicap, il est possible d'obtenir un emplacement réservé devant son domicile. Petits rappels des conditions d'octroi et des démarches à effectuer.

Comment faire ? Le demandeur doit être en possession d'une carte de stationnement **valable**. Le simple fait de posséder une attestation du Service public fédéral Sécurité sociale ne suffit donc pas.

Conditions d'obtention :

- * Vous résidez dans la commune d'Amay.
- * Vous ne disposez **ni d'un garage, ni d'une entrée privée ou d'un parking**.
- * La réalisation de l'emplacement doit être techniquement possible. Une réservation dans une rue où le stationnement est interdit, ou dans une rue où le stationnement est dit « alternatif » n'est pas possible.
- * Vous êtes en possession d'un véhicule. Si ce n'est pas le cas et que vous êtes véhiculé par une tierce personne, il y a deux possibilités :
 - **Si l'autre chauffeur habite dans le même bâtiment** que vous, celui-ci aura droit à une réservation d'emplacement.
 - **Si l'autre chauffeur n'habite pas dans le même bâtiment** que vous, celui-ci n'aura pas droit à une réservation d'emplacement.

Dans certains cas, le gestionnaire de la voirie (SPW Mobilité et Infrastructures) peut refuser la mise en place d'un emplacement, par exemple, dans une rue où il y a déjà trop de réservations.

En effet, un emplacement pour une personne à mobilité réduite n'est jamais nominatif. Par conséquent, elle est uti-

lisable par toute personne en possession de la carte de stationnement.

Quelles formalités accomplir ?

Adressez une demande écrite par courrier au service communal de la Mobilité (rue de l'Industrie 67 à 4540 Amay) ou par mail à : philippe.linotte@amay.be ou didier.marchandise@amay.be. En retour, vous recevrez un formulaire à remplir.

Afin d'être considérée complète, la demande doit être accompagnée d'une photocopie :

- de la carte d'identité du demandeur ;
- de la carte spéciale de stationnement ;
- du certificat d'immatriculation ;
- du permis de conduire.

Ensuite, le Conseiller en Mobilité, Didier Marchandise, accompagné d'un représentant du SPW Mobilité et Infrastructures, se rendront sur les lieux afin de finaliser le dossier qui sera ensuite présenté au Collège communal.

Le SPW Mobilité et Infrastructures donne son avis dans les 20 jours suivant leur visite.

Si l'avis est favorable, le service Mobilité présentera le dossier au Conseil communal pour approbation du règlement complémentaire de circulation. La délibération du Conseil communal sera ensuite envoyée au Ministre des transports pour approbation ou refus.

Dès réception de la décision ministérielle, pour autant que celle-ci soit positive, le service des Travaux procédera au marquage au sol et au placement de la signalétique adéquate.

📞 *Contactez Philippe Linotte au 085/310 540 - philippe.linotte@amay.be ou Didier Marchandise au 085/316 615 - didier.marchandise@amay.be (bureau du service Environnement : rue de l'Industrie 67 à 4540 Amay)*

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE



l'exclusion se rassemblent dans le monde entier afin de témoigner de leur solidarité et de leur engagement pour que la dignité et la liberté de tous soient respectées.

Notre CPAS a tenu à marquer sa participation en apposant l'affiche de l'événement dans différents endroits de passage de notre Centre mais également en accrochant un linge blanc aux fenêtres ... véritable symbole de cette action.



Depuis 1987, le 17 octobre de chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, les plus fragilisés d'entre nous et tous ceux qui refusent la misère et

Tous les jours, le CPAS assure sa mission d'aide permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

4



Marché de Noël



6, 7 & 8 DÉCEMBRE

Une série d'animations sont prévues en collaboration avec l'Administration communale, le Centre culturel, la Maison de la Poésie, l'Académie Marcel Désiron, la Maison de la Laïcité, l'Association des commerçants amaytois et la Chorale d'Amay.

Un marché de Noël composé de commerçants amaytois et d'artisans s'étendra sur la place Sainte-Ode, une partie de la Grand'Place et le parvis de la Collégiale. Amay se parera de ses plus beaux atours en prélude aux fêtes de fin d'année à l'occasion de ce week-end festif, riche en émotions et idées cadeaux.

Au programme : marché de Noël, stands artisanaux, dégustation, animations, concerts, chorales, exposition, spectacle d'humour, cinéfamilles, ciné-club, théâtre.



* Vendredi 6 décembre Inauguration du marché de Noël et concert

17h : Inauguration à la Maison de la laïcité (34 rue J. Wauters) de l'exposition d'artistes amaytois ; peintures, bi-

joux, aquarelles, photos, céramiques, sculptures.

19h30 : illumination du sapin de Noël sur la place Ramoux et inauguration du marché de Noël

20h : Concert Jazz « Léonard et Acadam » au Centre culturel

À l'occasion d'Amay en fête, le groupe présentera des standards de jazz (Ella Fitzgerald, Duke Ellington, Stan Getz et bien d'autres). Le quintet Acadam se forme à l'Académie de jazz d'Amay en 2015. En 2016, il se produit au Festival international de jazz de Comblain-la-Tour.

Distribution : Jean-Marie Léonard (chant), Philippe Lambert (chant, piano et flûte), Jean-Claude Amighetti (chant, guitare), Xavier Laguesse (saxophone), Christian Fiévet (basse électronique), Jacques Charlier (batterie)

Prix : 6/8€ - Infos et réservations : 085/31 24 46 - info@ccamay.be

* *** Ouverture du marché de Noël le samedi 7 décembre de 11h à 22h et le dimanche 8 décembre de 11h à 21h.**



Sur le parvis de la Collégiale

Bar à vin et cava, écailler, foie gras, saumon fumé, boudin,... stand tenu par l'association des commerçants en collaboration avec la Boucherie des Trois, ils vous proposeront des assiettes de charcuterie de fête à emporter.

Carrousel enfantin et pêche aux canards
Sur la Grand-Place et place Sainte-Ode.

Marché de Noël : plus d'une vingtaine d'artisans et commerçants seront installés afin de vous faire découvrir des produits du terroir, des bières locales, des bijoux fantaisie, des montages floraux, des soins pour le corps, des peintures, des décorations diverses, des vêtements, des doudous, une confrérie, des bars, etc...

* Samedi 7 décembre

10h à 12h : Présence du Père Noël sur le marché hebdomadaire d'Amay avec distribution de chiques



11h à 15h : Animation fanfare sur le marché de Noël

14h à 18h : Atelier de Noël à la Maison de la poésie

Durant les festivités « Amay en fête », un atelier est proposé afin de réaliser soi-même un petit cadeau à offrir et fabriquer ses emballages, boîtes et écrans dans lesquels vos cadeaux auront une allure encore plus personnalisée ! À partir de papier de récupération, vous pourrez également écrire une carte de vœux qui accompagnera vos présents.

Animatrices : Clara Di Verde et Nathalie Henrard. - Prix libre

14h à 18h : Exposition d'artistes

La Maison de la laïcité d'Amay invite des artistes dans ses locaux (34 rue J. Wauters) :

Viviane JAQUART : peinture acrylique et artisanat par collage

Anne ALARDOT : bijoux et huiles : la femme à l'honneur

Liliane LEBURTON : aquarelles

Frédérique MAQUOY : peinture sur plexy

Muriel KLEIN : photos

Emilia DIMITROVA : céramiques



Dany DAVIGNON : céramiques
Philippe GUILLEMEAU : sculptures

Au-delà de la découverte artistique, quelques petites idées cadeaux.

15h : Les musiques en chœur à la Collégiale (chœur d'enfants et d'adultes de l'Académie Marcel Désiron)

16h à 18h : Présence du Père Noël sur le marché de Noël

19h30 : Spectacle humoristique « Images de Marc » de Marc Witvrouw au Centre culturel



Lancé par Renaud Rutten il y a cinq ans, Marc Witvrouw vous raconte ses aventures et surtout... ses mésaventures. Il aime se moquer de tout : les clichés, le passé, le futur, les gens... et lui !

Son humour caustique et sans complaisance lui a permis de remporter de nombreux prix. Comme sa vie est un sketch, il vous la raconte...

Prix : 17€

Infos et réservations
0493/21 54 06 ou sur la page Facebook Cedrole
N° cpte : BE33 0018 1406 9546

*** Dimanche 8 décembre**

15h à 18h : Présence du Père Noël sur le marché de Noël

15h : Cinéfamilles « Yéti et compagnie » suivi d'un goûter dès 6 ans au Centre culturel

Le mythe du Bigfoot inversé

Dans un petit village isolé au sommet des montagnes subsiste une légende selon laquelle une créature monstrueuse existerait bel et bien : l'humain. Migo, un jeune et intrépide yéti va faire la rencontre d'un 'petit pied', appellation utilisée par les yétis pour désigner les hommes. Migo se met alors en tête de convaincre la communauté de leur existence. Mais remettre en question les rudiments de sa propre société est une tâche qui s'avère souvent effrayante et difficile.

Touchant, dynamique et drôle, Yéti et compagnie réunit toutes les qualités nécessaires pour faire l'éloge de la curiosité et une critique engagée, mais toujours bienveillante, du monde moderne.

Le rythme soutenu de l'action, parcourue de gags très drôles et de chansons entraînantes, vient rehausser ce film mis en scène dans un univers graphique étoffé et abouti : les paysages glacés et enneigés sont beaux, les poils des yétis réalistes, bien dessinés et animés.

Réalisation : Louis Clichy, Alexandre Astier (USA, 2018) - Durée : 1h37

Prix : 4 € - Infos : 085/31 24 46 - info@cca-may.be



16h : Concert de Noël à la Collégiale avec le Royal Cercle Choral Amay en partenariat avec l'Asbl Esp'Air ensemble contre la mucoviscidose.

Au programme: le CWAC, Cercle Waremien Art Choral sous la direction de Solange Biscardi.

Morgane, chanteuse ayant participé à l'émission « Dix qu'on aime, à l'Eurovision 92 (nous on veut des violons) ainsi que plusieurs années à Rêves de Noël avec le regretté Jean Vallée (en 2012 à Amay).

Le Royal Cercle Choral Amay, sous la direction de son nouveau chef Sandro Lovato.

Concert en deux parties avec entracte au cours duquel un bar proposera à prix démocratiques cougnous et vin chaud.

Prix d'entrée : 7€ (6€ en prévente).

Infos : Michel RESIMONT, président : 0479/06 65 17 michel.marie.rose@gmail.com

17h : Ciné-club de la Maison de la Laïcité « Green book : sur les routes du Sud » au Centre culturel

Un film par mois pour un « lai-ciné » qui rappelle les valeurs de la laïcité : respect, tolérance et questionnement.

Une ode à la tolérance

Alternant avec brio humour et émotion, ce road trip inspiré d'une histoire vraie, très esthétique et porté par un duo d'acteurs talentueux, dénonce le poids du racisme ordinaire et fait écho à la politique actuelle menée par le président Donald Trump.

Réalisation : Peter Farrelly (USA, 2019)

Distribution : Viggo Mortensen, Mahershala Ali, Linda Cardellini

Durée : 2h10 - Prix : 5 €

Infos : 085/31 47 33 – hombleu_collings@outlook.be

En partenariat avec le Centre culturel d'Amay



Office du Tourisme d'Amay
Chaussée Roosevelt 10

085 314 448 - office.tourisme@amay.be

QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

#1 Une cour de récréation réinventée

Véritable terrain d'expression des rapports de domination entre élèves, la cour de récréation a longtemps été considérée comme le parent-pauvre de la pédagogie, selon Bruno Humbeek (psycho-pédagogue, conférencier et auteur dans le domaine notamment de la prévention des violences scolaires).

Afin de favoriser la mise en place d'une cour de récréation sans violence, des outils concrets ont été développés par ce dernier.

Depuis la rentrée des classes, **un projet d'aménagement de la cour de récréation** a vu le jour au sein de **l'école communale d'Ampsin** (division de l'espace en trois zones, aménagement de bancs et de temps de parole). Cet aménagement plaît beaucoup aux enfants et permet ainsi d'en faire un lieu de vie agréable pour tous et un espace pédagogique favorisant un meilleur vivre-ensemble.

#2 Ateliers Jeunesse musicale

Une fois par semaine, des ateliers d'éveil musical qui se veulent ludiques, créatifs et adaptés à l'âge des enfants sont organisés à l'école communale d'Ampsin.

Lors de ces ateliers, l'animateur propose aux enfants des jeux rythmiques, des jeux de perception auditive, de la découverte instrumentale, de la manipulation de petites percussions, des jeux musicaux d'ensemble, de danse.

Le programme des ateliers s'adresse aux enfants de la 3^e maternelle à la 6^e primaire : des ateliers d'éveil et de psychomotricité dédiés aux classes d'accueil, M1 et M2, de l'éveil musical pour les M3 et P1, des ateliers pour découvrir l'histoire et vivre la musique classique pour les P2 et P3 et des ateliers « chant et danse » pour les P4, P5 et P6.

Les enfants sont plus épanouis et s'ouvrent davantage, nous confie Magali Willems, institutrice à l'école communale d'Ampsin. Et d'ajouter, ces ateliers de musique sont un vrai plus car ils stimulent à la fois leur créativité, leur mobilité et leur langage oral et corporel.



NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE DES PMC

A partir du 1^{er} décembre 2019, un nouveau système de collecte des PMC entre en vigueur dans notre commune.

Qu'est-ce qui change concrètement ?

Un nouveau sac transparent permet de collecter les emballages en plastique souple, à savoir les films, sacs et sachets en plastique.

Le sac bleu, quant à lui, voit sa fonction «élargie». Vous pourrez y jeter vos bouteilles PMC, mais plus seulement. Vous pourrez y déposer également tous les em-

ballages en plastique rigide : ravers, barquettes ou pots de fleurs, de yaourt, tube de dentifrice,...



L'objectif ? Trier et recycler davantage d'emballages en plastique. Ce qui permettra aussi de diminuer la quantité de déchets résiduels.

Où puis-je me procurer les nouveaux sacs ? Ils sont vendus dans les points de vente habituels : votre supermarché ou votre magasin de proximité.



Calendrier des collectes

Pas de changement pour le sac bleu
Le sac transparent sera collecté le même jour que le sac bleu mais 1 x toutes les 8 semaines (voir calendrier de collecte)

Plus d'infos ?

Contactez Intradel au 04 240 74 74
www.intradel.be

ecolo

Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Ces dernières semaines, de nombreuses communes de Wallonie ont dû prendre des mesures fortes pour équilibrer leurs finances. Depuis 2013, près de la moitié ont ainsi dû augmenter soit leurs centimes additionnels au Précompte Immobilier, soit leur % d'IPP, soit les 2.

Les causes de ces difficultés (multiples et soudaines) viennent en général de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir qui répercutent leur coût sur les Communes : exclusions du chômage qui ont fait exploser le nombre de RIS au CPAS, payement des fins de carrière progressives de nos policiers, sécurisation des Maisons de Police, coût des nouvelles zones de secours sont autant de charges que le fédéral n'assume plus (en tout ou en partie) et qui 'retombent' sur les communes. Le Tax shift a fortement diminué les rentrées communales. Idem pour les dividendes d'intercommunales bien connues qui ne rentrent plus. L'explosion du coût des pensions qui montera à Amay jusqu'à +883.000 euros à trouver pour 2023 (+67 millions à Liège). Et dans le passé, Amay a sacrifié une bonne partie de son zoning pour du sport et ne reçoit donc pas les compensations régionales pour les industries présentes sur son territoire comme nos voisines.

Depuis 2006, nous avons serré les boulons, réduit les dépenses, diminué la charge de la dette sans augmentation de la fiscalité pendant 13 ans.

En attendant, Amay est toujours sous tutelle budgétaire et celle-ci nous pousse à anticiper les futurs besoins. Nous avons dû augmenter nos additionnels au Précompte Immobilier mais avons décidé de ne pas toucher à l'IPP, ni à la taxe égouts et de supprimer la taxe chiens notamment. L'impact devrait être limité pour les propriétaires mais assurera un équilibre de nos finances via l'effet retour du Fonds des Communes et la participation plus importante des services (armée, province) et grandes entreprises qui occupent de grands espaces sur notre territoire. Ces décisions permettront de concrétiser des projets nécessaires pour les Amaytois, d'avoir un budget maîtrisé pour les 10 prochaines années et de continuer à offrir des services essentiels à notre population.

Ce dernier numéro de l'Infor'Ama de 2019 est bien-sûr l'occasion de vous souhaiter des bonnes fêtes de fin d'année. Qu'elles vous soient douces et chaleureuses !

Toute l'équipe ECOLO-Amay
slecoloamay@gmail.com



LA FORCE DE NOS IDÉES

AMAY.PLUS est contre l'augmentation des taxes communales sur les revenus et du précompte immobilier sur l'habitation familiale.

Ce 24 octobre 2019, au Conseil Communal, notre groupe s'est totalement opposé et a voté contre l'augmentation du Précompte Immobilier proposé par la majorité ECOLO. A noter que cette augmentation a été adoptée par la majorité ECOLO. L'opposition (les groupes PS et AMAY.PLUS) a voté contre.

Il faut aussi rappeler que la taxe additionnelle sur l'impôt des personnes physiques est déjà au plafond le plus haut à AMAY, soit 8,5 %.

Au dernier moment, une satisfaction néanmoins, ECOLO a retiré sa proposition de voire passer la taxe « EGOUTS » de 50 € à 60 €.

Chers amaytois et chères amaytoises, nous ne pouvons davantage payer et encore payer plus de taxes ! Une gestion plus précise et plus objective devrait pouvoir être mise en œuvre en réduisant notamment les dépenses inutiles et les frais de fonctionnement, notamment. Le tout, cependant, en donnant aux agents communaux un confort optimisé de travail et un service aux citoyens plus proche et plus ouvert. Tout cela est possible !

La société change, les moyens de financement doivent également évoluer. A d'autres niveaux de pouvoir, une politique de refinancement des communes doit aussi avoir lieu, elle doit avoir une vision actualisée, modernisée et objective de notre vie actuelle dans l'ensemble de ses aspects.

La vision du projet communal d'AMAY.PLUS intègre les dispositions et règles de bonne gouvernance et de saine utilisation des fonds publics dans l'intérêt de TOUS les citoyens.

Le Comité politique.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente fin d'année et déjà tous nos meilleurs vœux pour 2020 !



Soutenez le
Mouvement AMAY.PLUS



A votre portefeuille !! Le groupe ECOLO a voté l'augmentation du précompte immobilier

Lors du Conseil communal du 24 octobre, l'ensemble des règlements taxes était à l'ordre du jour.

En **contradiction** avec sa déclaration de politique communale de janvier 2019, la majorité Ecolo a décidé d'augmenter les centimes additionnels du précompte immobilier ceux-ci augmentant de 2600 à 2800.

Notre groupe a voté **contre** l'augmentation de cette taxe.

Quelles sont les conséquences pour les Amaytois ?

- Le propriétaire d'un bien dont le revenu cadastral est de 500,00 € sera majoré d'une augmentation estimée de 33,00€(+6,55%)
- Le propriétaire d'un bien dont le revenu cadastral est de 750,00€ sera majoré d'une augmentation estimée de 50,00€ (+6,55%)
- Le propriétaire d'un bien dont le revenu cadastral est de 1000,00€ sera majoré d'une augmentation estimée de 66,00€(+6,55%).

Initialement prévue par la majorité Ecolo, l'augmentation de la taxe sur l'entretien des égouts de 50,00€ à 60,00€ (raccordés ou raccordables) a été retirée en séance suite à l'intervention du groupe PS en commission des finances.

Nous avons été sollicités par de nombreux Amaytois qui initialement ne rentraient pas dans les conditions pour être taxés et qui depuis cette année ont également reçu cette demande de paiement. Même si pour certains, cette taxe se justifie par la nouvelle cartographie des égouts, pour d'autres, nous pensons qu'elle ne devrait pas leur être imposée en fonction du règlement en vigueur.

Nous avons demandé en séance d'analyser ces dossiers et de rembourser le cas échéant si le citoyen avait fait ce paiement.

Pour le groupe PS Amaytois

Angelo Ianiero

Conseiller Communal

angelo.ianiero@gmail.com

* Concerts des élèves de L'Académie Marcel Désiron

Sur le thème : « Opus circus » !

Quand nos apprentis musiciens rencontrent des circassiens...

CONCERTS à 15h et 19h30

Le samedi 30 novembre 2019

Aux Variétés (Centre culturel d'Amay)

Participation aux frais : 3 € (gratuit pour les élèves de l'Académie et les moins de 12 ans)

📍 réservation indispensable :
085 31 20 11 - www.academieamay.com



Seul le paiement confirme ensuite la réservation – BE10 0882 6613 9804

A partir du 1^{er} décembre
Nouveau système de collecte PMC
Cfr. p 6

Du vendredi 6
au dimanche 8 décembre
Amay en Fête
Cfr. p 4-5

Mardi 11 décembre
Permanence Population
de 14h à 18h

Du 14 au 15 décembre
Marché de Noël
Ecole Le Chêneux

Dimanche 15 décembre
Passage du Père Noël
à Jehay

Jeudi 19 décembre
Conseil communal
www.amay.be

8 janvier 2020
Collecte de sapins porte-à-porte
Cfr. p 2

A noter : Les services de l'Administration communale seront fermés le mardi 24 dès midi, le mercredi 25 et le jeudi 26 décembre 2019 ainsi que le mardi 31 décembre dès midi et le mercredi 1^{er} et jeudi 2 janvier 2020.

* Noël au théâtre « Post-scriptum »

Spectacle du Théâtre du Sursaut au Centre culturel, dimanche 15 décembre à 16h (goûter à partir de 15h30)

Un spectacle visuel, absurde et décalé



Pour décor, une palissade truffée de truelles.

Pour scénario un «Petit Chaperon Rouge» dé-

sarticulé.

Et voilà Lorgnette qui jubile. Elle joue à s'étonner, à nous plonger dans son univers bricolé d'inventions, de babioles et de "sauts" d'humeur...

Chaperon Rouge est capricieux et Mère-Grand peu commode mais l'essentiel est le Loup. Lorgnette a tout investi pour nous l'offrir féroce à souhait !

Des mimiques, un jeu qui déborde, des surprises, voilà l'inventaire de «Post-Scriptum»
Écriture, jeu et scénographie : Hélène Pirenne
Aide à la mise en scène : Beatriz Ortez, Julien Pinaud, Sophie Bonhôte

Construction du décor : Pascale Bragard
À partir de 6 ans

Prix : 7 €

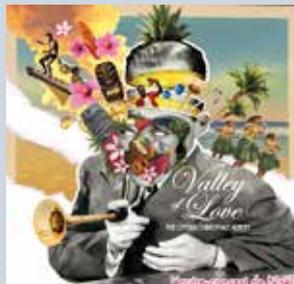
Infos et réservations : 085/31 24 46
info@ccamay.be

* Concert « Valley of Love »

The other Christmas show au Centre culturel, mercredi 18 décembre à 20h30

Spectacle musical surréaliste à la belge

Chaque année, alors que les fêtes approchent, l'industrie du disque se charge de nous vider le portefeuille avec un remâché insipide du Noël précédent. Valley of Love transpose élégamment le cli-



ché du concept album où pléthore d'artistes s'associent pour remettre le sapin au milieu du salon (ou le laisser tranquillement dans sa forêt) !

Le thème du « Merry Christmas » sera omniprésent, tant le sujet est vaste et touche tout le monde, du ravissement à l'horreur absolue. Des musiques originales, belges d'esprit et empreintes de second degré pour une célébration... disons... différente.

Prix : 12-15€

Plus d'infos et réservations : 085/31 24 46
info@ccamay.be

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **«Rendez-vous»**, le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel**.

Distribué par points de dépôts chaque mois (sauf juillet et août)

Téléchargez gratuitement votre App mobile "Amay" via Google Play ou l'App Store.

En pdf via le site www.amay.be ou sur demande par mail à office.tourisme@amay.be | Chaussée Roosevelt 10 | ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay
Éditeur responsable :

le Collège communal
Commune d'Amay

